



Municipalité

Préavis N° 2024/10 Création d'un trottoir à la Route d'Echallens

Responsable du dossier : Myriam Gianotti

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

En septembre 2023 le conseil a accepté de mandater Alpha-Geo Ingénieurs et Géomètres SA à Echallens pour la prestation d'ingénierie pour l'établissement d'un projet de sécurisation et aménagement des routes du village de Vuarrens.

Dans l'ensemble du projet, certains des points relevés par le groupe de travail ainsi qu'à la séance pour la population en 2021, concernaient l'insécurité liée à la circulation motorisée, des liaisons piétonnes interrompues ainsi que l'absence et/ou l'interruption de trottoirs.

La DGMR nous a annoncé qu'en 2025, la route cantonale à l'entrée du village sur la Route d'Echallens, allait subir des modifications. Le bout droit sera condamné et modifié pour que les véhicules puissent entrer dans Vuarrens, tant depuis Echallens que depuis Yverdon. Un espace de biodiversité sera intégré au projet, ce qui rendra l'entrée du village plus accueillant.

Le projet

Ces travaux prévus en 2025 par la DGMR, sur la Route d'Echallens à l'entrée de notre village, sont l'occasion, pour la Municipalité et le Village de Vuarrens, d'y intégrer la création d'un trottoir pour rejoindre le chemin de campagne et répondre aux points relevés de la continuité piétonne et l'absence de trottoir dans certaine partie du village. Cette réalisation est subventionnée par l'État, mais reste à la charge de la Commune. Ce trottoir large sera la possibilité pour nos habitants de pouvoir faire de jolies balades faciles côté Ouest du village et de profiter d'une magnifique vue sur les Alpes et les fermes qui se trouvent aux alentours. (Voir plan ci-joint)

Finances

Travaux de génie civil - Construction d'un trottoir	CHF	170'000.00
Marquage routier	CHF	5'000.00
Honoraires géomètre et ingénieur civil	CHF	35'500.00
Divers et imprévus	CHF	19'500.00

Total : CHF 230'000.00

Financement

Le montant total de CHF 230'000.00 sera prélevés par le fonds de réserve Routes et éclairages.
Il n'y aura aucun d'amortissement.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Vuarrens vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Vuarrens

- Vu le préavis municipal 2024/10
- Ouï le(s) rapport(s) de(s) commission(s) appelées à se prononcer
- Considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

Décide

- **D'autoriser** la Municipalité à effectuer les travaux de création d'un trottoir à la Route d'Echallens
- **D'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de Fr. 230'000.00
- **De prélever** CHF 230'000.00 sur le fond de réserve des Routes et éclairages

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 26 août 2024

Pour la Municipalité

Le Syndic
Cédric Charlet



La Secrétaire
Nadine Biemann

